

UNE VIGNE GALLO-ROMAINE DE PLAINE À GEVREY-CHAMBERTIN (CÔTE-D'OR), I^{er}-II^e S. APR. J.-C.

*Implications pour le développement
des terroirs viticoles de coteaux en Bourgogne*

Jean-Pierre GARCIA

avec la collaboration de Sébastien CHEVRIER et Nicole FICK

Mots-clés. *Vignoble, provignage, Antiquité, Bourgogne, terroirs.*

Résumé. *Sur le site Au-dessus de Bergis à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or), a été mis au jour un grand nombre de fosses alignées, rectangulaires, attribuées à des plantations d'un vignoble ancien qui date de la fin du I^{er} s./première moitié du II^e s. au III^e s. apr. J.-C. C'est un vignoble de grande superficie (plus de 1 ha connu à ce jour), délimité vers le sud par une clôture en haie, en rangs parallèles d'orientation sensiblement nord-sud, vraisemblablement conduits en palissage haut, renouvelé et densifié par provignage suivant certaines préconisations agronomiques viticoles des auteurs latins. Il témoigne de l'installation en Bourgogne, à la fin du I^{er} s., de la viticulture sur des positions qui ne sont pas celles du vignoble actuel, puis de sa disparition de la plaine humide à la fin ou après le III^e s. Le changement du lieu de plantation passant de la plaine humide aux coteaux s'est opéré avec les bouleversements climatiques, économiques, sociaux et culturels de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge.*

Key-words. *Vineyard, provining, Antiquity, Burgundy, terroirs.*

Abstract. *Recent excavations at Au-dessus de Bergis in Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or, Burgundy) brought to light numerous, rectangular aligned pits interpreted as an ancient vineyard dated from the end of the 1st/mid-2nd century to the 3rd century AD. The vineyard is largely extent in area and was bounded to the south by a hedge or fence. It was composed of parallel rows that may have been trained over and along high, inclined wooden frames. Vine stocks were renewed by layering, over several generations of plants, according to some agricultural wine-growing techniques recommended by Latin agronomists. This vineyard attests to the establishment of vineyards from the mid-1st century AD in places different from those of present day vineyards before it disappeared by the end or after the 3rd century. The change in vine growing places from the rather humid plain to hillslopes took place within the climatic, economic, social and cultural changes from late Antiquity and high Middle Ages.*

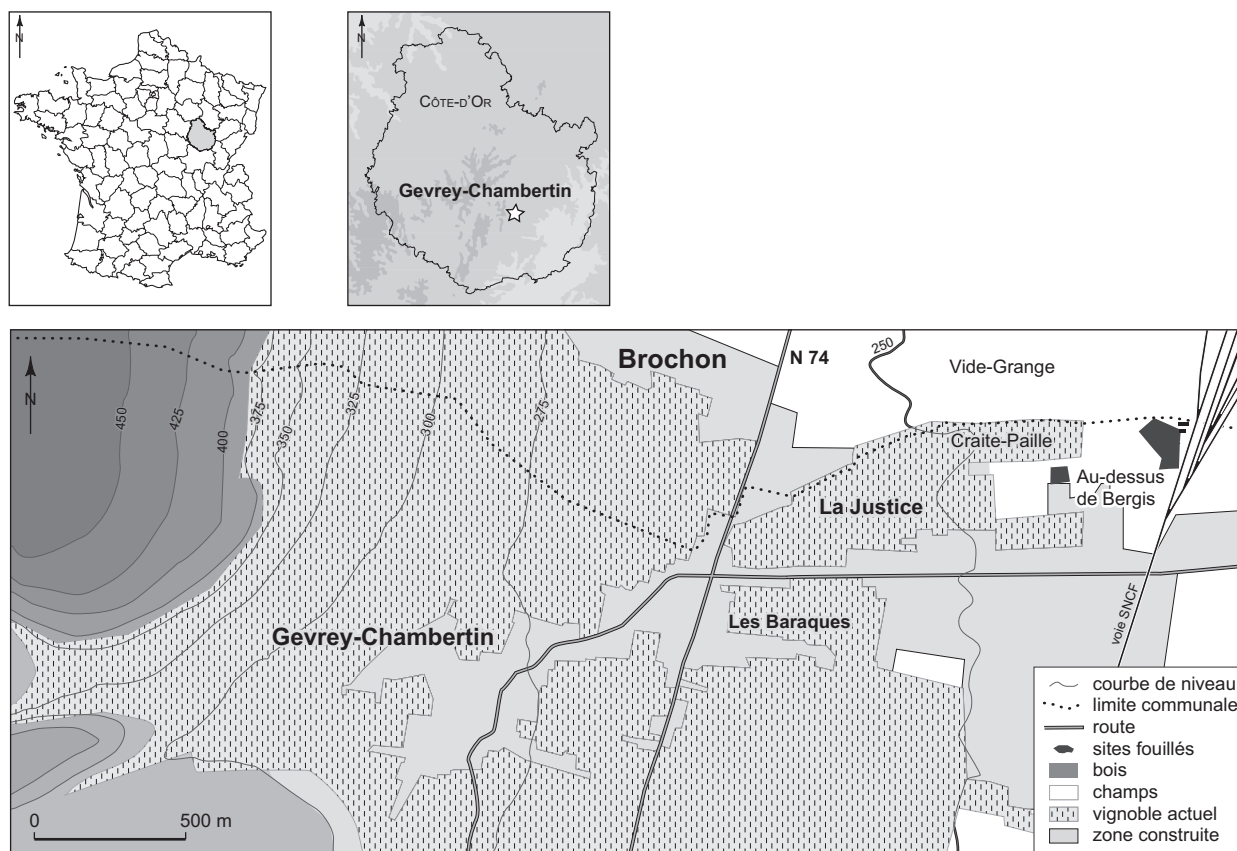


Fig. 52 – Carte de localisation des sites fouillés au lieu-dit Au-dessus de Bergis en 2008 et 2009 (DAO : B. Baudoin, CNRS).

La fouille de l'Inrap au lieu-dit Au-dessus de Bergis en 2008, puis des sondages de vérification, effectués en 2009 et 2010, ont mis en évidence un grand nombre de fosses alignées, rectangulaires, correspondant à des plantations anciennes. Dans cet article, nous exposerons les éléments qui nous ont permis d'interpréter certaines structures comme celles d'un vignoble gallo-romain (pour l'exhaustivité des descriptions et des structures, on se reportera à Chevrier *et al.*, 2009 et Garcia, Chevrier *et al.*, 2010). Seront ensuite discutés le développement de ce vignoble, lors de l'expansion de la viticulture dans le nord-est de la Gaule, et sa position en plaine, alors que les terroirs viticoles actuels de Bourgogne sont situés sur les coteaux.

LE SITE ARCHÉOLOGIQUE AU-DESSUS DE BERGIS

Le site est localisé au nord-est de Gevrey-Chambertin, près de la limite de la commune de Brochon, au lieu-dit Au-dessus de Bergis (fig. 52). Sur un substrat de galets et de graviers calcaires jaunâtres datant du Quaternaire

ancien, recouvert d'une couche superficielle limono-argileuse brune ou rouge, différents groupes de structures, en dehors des fosses gallo-romaines, correspondent à des habitats ruraux isolés ou groupés, datant successivement de la fin du Néolithique moyen I/Néolithique final, de l'âge du Bronze A/B, du Halstatt B1, de La Tène A et La Tène B2a, soit de la fin du V^e s. et du IV^e s. av. J.-C. (Chevrier *et al.*, 2009). On relèvera ainsi une relative continuité d'occupation du site depuis le Néolithique jusqu'à l'époque romaine. En dehors de la présence de quelques tessons remaniés, peut-être médiévaux, aucune occupation du Moyen Âge n'a été décelée. Une fosse particulière, riche en charbon de bois (essentiellement de noyer), a été datée par radiocarbone de l'Antiquité tardive/début du Moyen Âge (1550 ± 30 BP, soit 420-580 AD ; probabilité à 95,4 %).

Le sol de labour actuel contient des tessons remaniés des structures néolithiques et protohistoriques, ainsi que des éléments datant peut-être du Moyen Âge et, surtout, du XVII^e s. jusqu'au XX^e s. Ce sol recouvre un autre sol de labour, plus ancien et partiellement préservé, contenant des fragments de *tegulae*, des débris de céramique gallo-romaine

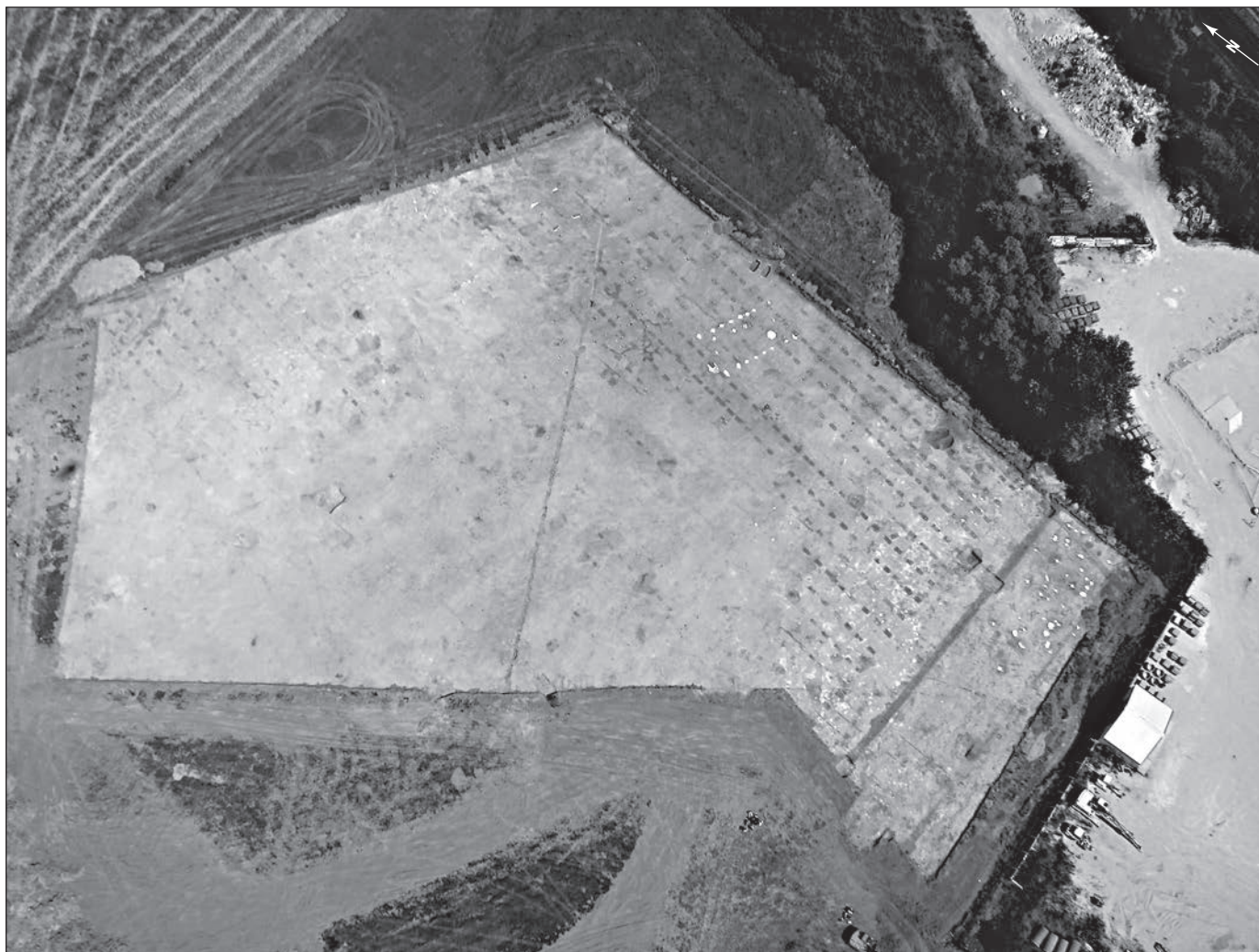


Fig. 53 – Vue aérienne de la zone 1 décapée (fouille 2008) (cliché : Inrap).

rarement déterminables (hormis un fond de bol des II^e-III^e s.) et des éléments métalliques gallo-romains (notamment des clous). Ces éléments permettent d'interpréter ce sol de labour comme antique, impliquant l'aggradation post-antique du terrain par la sédimentation, ce qui a eu pour effet de mettre le sol antique à l'abri des labours ultérieurs. La datation radiocarbone d'ossements de chien, présents dans un fossé sous ces labours antiques, implique une mise en culture et une plantation postérieure à 54 av. J.-C./71 apr. J.-C. (Garcia, 2010b).

La nature argileuse de ces sols humides, voire marécageux, explique aussi leur piètre qualité : ils ont été exploités sur le site et ses alentours, essentiellement en « terres, pâtures, oseraies et chènevières » d'après le cadastre ancien. Sur les plans du XVIII^e s., le terrain est toujours mentionné en « terres » (labourables) sans aucun vignoble.

LES STRUCTURES DE PLANTATIONS GALLO-ROMAINES

LES FOSSES DE PLANTATION EN RANGS

Le niveau de décapage (80 cm de profondeur) permet de lire, en première approche, la présence de fosses rectangulaires, alignées, creusées jusque dans le substrat géologique et remplies d'un matériau limono-graveleux brun-rouge (fig. 53 à 55). Un plus fort arasement explique l'absence de fosses au centre et à l'ouest de la zone 1. Sur la surface décapée, les fosses sont organisées en 31 rangs, orientés $NG + 6,5^\circ \pm 0,22^\circ$, référencés de A à Z et de A-1 à A-5, et séparés par un espace plus large : l'interrang (fig. 55). Les rangs les plus longs (rangs E à A-5) présentent des fosses sur 110 m.

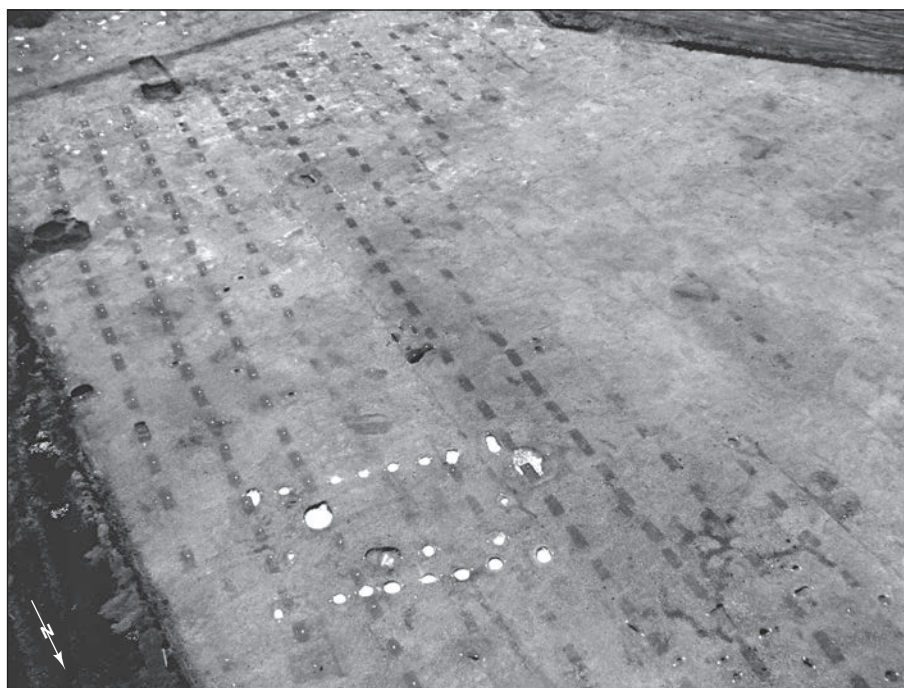


Fig. 54 – Vue aérienne rapprochée des alignements de fosses de la zone 1 : vue vers le sud (cliché : Inrap).

Les extrémités sud des rangs A à N sont alignées parallèlement à une limite parcellaire sud orientée est-ouest, sensiblement perpendiculaire à la direction des rangs. Cet alignement laisse un espace vide sur 5,90 m de large, entre la terminaison des rangs et la limite parcellaire au sud (fig. 53 à 55). En coupe, cette limite montre un remplissage asymétrique avec un effet de paroi et un mobilier gallo-romain (*tegulae*) qui permettent de l'interpréter comme une fondation de palissade ou de haie délimitant la plantation antique. Les sondages de diagnostic ont pu montrer des rangs de fosses présents à environ 50 m à l'ouest de la zone 1 (Devevey, Ducreux, 2006). La limite ouest des rangs de plantation a pu être cernée par prospection géophysique magnétométrique à environ 100 m à l'ouest du décapage principal (Roche, 2010 ; Garcia, 2010b). Une autre limite parcellaire d'orientation NG 5°, à l'est, recoupe à la fois la limite parcellaire sud et les fosses de plantation en rangs ou intercalaires (fig. 53 à 55). Son remplissage est semblable à celui de la limite sud, pauvre en pierres et en mobilier (un tesson daté de 200-275 apr. J.-C. a pu être déterminé), sauf dans l'axe où l'on trouve des pierres calcaires de plus grande taille, ainsi que des tessons de céramique qui amènent à voir, là encore, les vestiges d'une haie matérialisant cette limite parcellaire. Cette dernière pourrait dater d'une phase de remembrement parcellaire pendant le III^e s.

ou postérieurement, à un moment où *ipso facto* la plantation n'existait plus à cet endroit.

Au total, 350 fosses ont été dénombrées. Le nombre de fosses disposées en continu sur un rang permet de calculer une densité moyenne de 1 036 fosses/ha. Par ailleurs, compte tenu de la surface des décapages (110 m x 104 m environ, soit 1,14 ha), nous estimons le nombre de fosses présentes sur les 31 rangs à environ 1 200, et à 3 100 pour la surface minimale de la plantation connue à ce jour (3 ha).

Les distances interrangs des fosses (bords à bords) sont remarquablement constantes (moyenne : 2,78 m ; écart-type : 0,08 m ; extrêmes respectivement à 2,68 m pour les rangs K-L et 3,00 m pour les rangs L-M). Les mesures répétées de plusieurs fosses par rang (fig. 56) caractérisent des structures aux dimensions variables mais relativement standardisées (longueur : 0,90 m à 1,23 m ; largeur : 0,50 m à 0,57 m ; moyenne \pm 1 écart-type). Suivant les rangs, ou le long d'un même rang de fosses, l'espacement entre les fosses peut varier d'un rang à l'autre, de 0,97 m à 1,27 m, soit sensiblement une distance égale à la longueur d'une fosse.

Les fosses, de section grossièrement rectangulaire, sont creusées jusqu'au substrat de galets et graviers jaunâtres, excavé sur une profondeur, préservée par le décapage, de 10 cm à 20 cm (fig. 57 et 58). Par rapport à la surface



Fig. 55 – Plan général de la zone 1 fouillée en 2008, des sondages en 2009 (zones 2 et 3) et en 2010 (zones 2 et 3) (DAO : J.-P. Garcia, UMR ARTeHIS, Université de Bourgogne).

inférieure du sol de labour récent, qui marque l'altitude minimale du sol antique, la profondeur de creusement des fosses de plantation est estimée, suivant les points d'observation, entre 55 cm et 75 cm au minimum. Le fond de chacune des fosses n'est pas plat, mais présente deux creusements séparés par un bourrelet médian (fig. 57 et 58) qui isole ainsi deux petites fosses, surcreusées aux extrémités de chaque fosse rectangulaire. Cette caractéristique a pu être vérifiée en plan pour bon nombre de fosses non fouillées. Dans certaines, on remarque le négatif possible d'un piquet ou d'un végétal (fig. 58). Dans le cas des décapages superficiels, dans le secteur 3 par exemple (fig. 59), on notera les bords bien moins rectilignes que ceux des fosses observées dans les zones de décapage plus profond, ceux-ci dessinant

des traces incurvées correspondant à un outil de type bêche. La plupart des fosses possèdent des excroissances de directions diagonales dans au moins un, voire deux ou trois coins vers l'extérieur de la fosse (fig. 59, UF 301, UF 312, UF 315, UF 316, UF 321), dont le diamètre diminue en direction opposée à la fosse de plantation. Ce fait peut s'expliquer par la pousse de racines vigoureuses, hors des limites de creusement de la fosse initiale. Dans la plupart des fosses fouillées finement, il a été possible de reconnaître parfois deux conduits racinaires, ou plus, aux extrémités des fosses rectangulaires (fig. 58 et 59). Les exemples des fosses UF 301 et UF 311 montrent la place précise des empreintes de ceps entre les pierres repoussées par la croissance du tronc, soit quatre alvéoles dans le cas de la fosse UF 311 et celui de

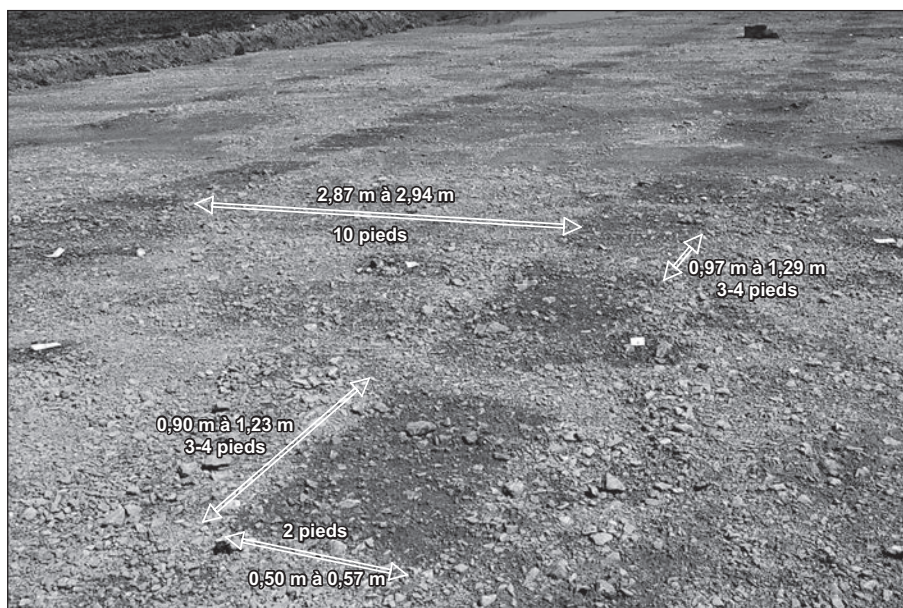


Fig. 56 – Dimensions et espacements des fosses en mètres et en multiples du pied romain (29,64 cm)
(cliché : J.-P. Garcia, UMR ARTeHIS, Université de Bourgogne).

la fosse UF 301, séparées par le bourrelet médian. Cette dernière fosse présente, en outre, dans sa partie nord, des bords subverticaux incurvés qui font penser à la trace d'un outil de type bêche utilisé pour leur creusement (fig. 58). Toutes les fosses fouillées montrent, entre les empreintes de ceps, des pierres (voire des débris de *tegulae*) dont la taille et l'abondance ne sont pas celles des éléments du substrat graveleux ; ce dispositif laisse supposer une mise en place volontaire de ces matériaux grossiers pour séparer les jeunes plants lors de la plantation. Au droit du bourrelet médian, la trace de pierres repoussées ou enfoncées sur une très faible épaisseur et ne marquant que très peu le substrat dénote la position de piquets (fig. 58). En coupe longitudinale, on retrouve pour ces fosses les deux creusements aux bords abrupts, séparés par un bourrelet médian moins creusé dans le substrat. Les bords apparaissent subverticaux et le fond plat en coupe transversale (fig. 60). Des empreintes et des traces de racines sont identifiées au fond des fosses, attestant leur caractère de fosses de plantation. La couche de labour antique oblitère leur ouverture indiquant le travail du sol simultanément à la plantation et postérieurement à celle-ci, à la charrue ou à la bêche, sur une trentaine de centimètres d'épaisseur. Comme sur l'ensemble du site, la préservation de ce sol labouré implique l'aggradation du sol par sédimentation avant les labours modernes.

Les caractères géométriques des fosses rectangulaires, leur alignement en rangs régulièrement espacés, terminés

parallèlement à un fossé de clôture, leur grande extension en surface confirment l'interprétation de fosses de plantation. Cette interprétation est renforcée par les observations ponctuelles sur les modalités de leur creusement (bords asymétriques) ou sur la présence du négatif de racines en fond de fosse qui pénètrent le substrat au droit de ces creusements. Dans la plupart des fosses, on a reconnu au moins deux plants par fosse, séparés par un bourrelet en relief. L'extrême pauvreté en mobilier céramique, très fragmenté et usé, et la présence de charbons provenant de fumures et d'amendements (Boissinot, Roger, 2003), associés à des clous de chaussures, sont toutefois des caractères typiques des comblements des fosses de plantation. Le schéma de plantation, apparemment général, est l'objet de variations puisque des dispositifs à un seul ou à trois ou quatre pieds sont possibles.

LES FOSSES DE PROVIGNAGE

Certaines fosses de plantation sont associées à des fosses plus petites qui recoupent leurs bords (fig. 58 et 59, UF 324 et UF 347). Ces fosses latérales, moins profondes, ont des dimensions plus réduites (inférieures à 60 cm de longueur) et se développent perpendiculairement à l'axe de la fosse de plantation, auxquelles elles sont reliées parfois par une saignée étroite. Toutes ces fosses latérales comportent, en position le plus souvent décentrée,

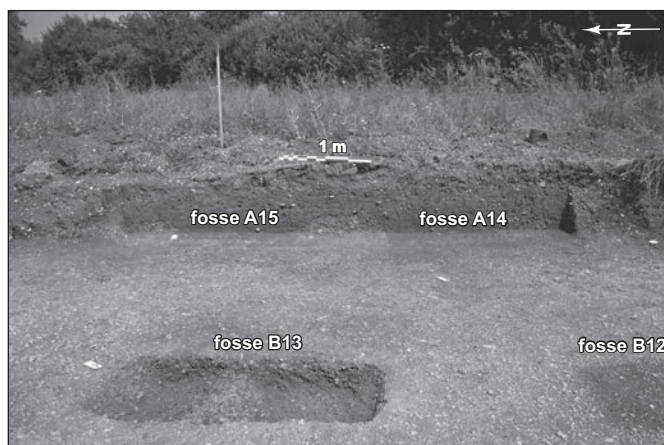
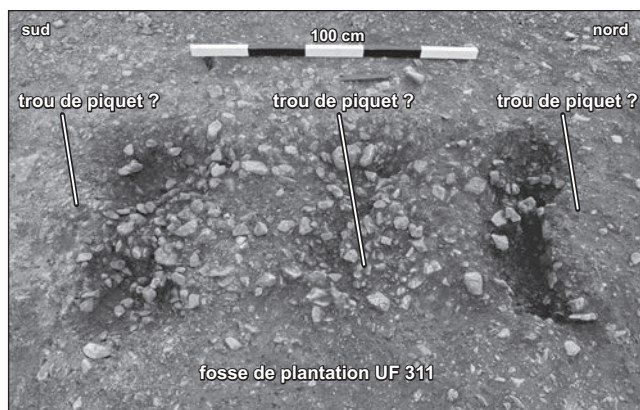
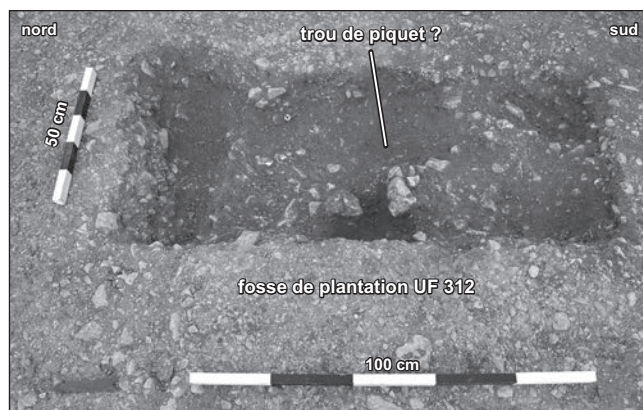


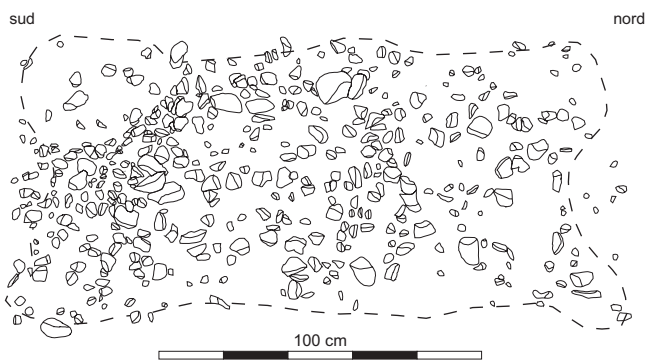
Fig. 57 – La fosse B13 après la fouille (zone 1), montrant le bourrelet médian et, en arrière plan, les fosses A14 et A15 (cliché : J.-P. Garcia, UMR ARTeHIS, Université de Bourgogne).



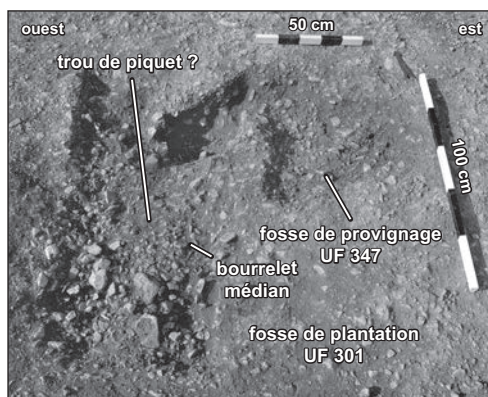
a



c



b



d

Fig. 58 – a, b, photo et dessin des remplissages limono-argileux de la fosse UF 311 à quatre alvéoles avec empreintes de ceps identifiés par l'arrangement des pierres. Possibles traces de piquets, moins creusées, au droit du bourrelet médian (fouille : M. Roche) ; c, vue de la fosse UF 312 jusqu'au substrat montrant quatre, voire cinq creusements ; d, vue de la fosse de plantation UF 301 (4 ceps) et de la fosse de provignage UF 347 (fouille H. Laganier) (dessin et clichés : J.-P. Garcia, UMR ARTeHIS, Université de Bourgogne).

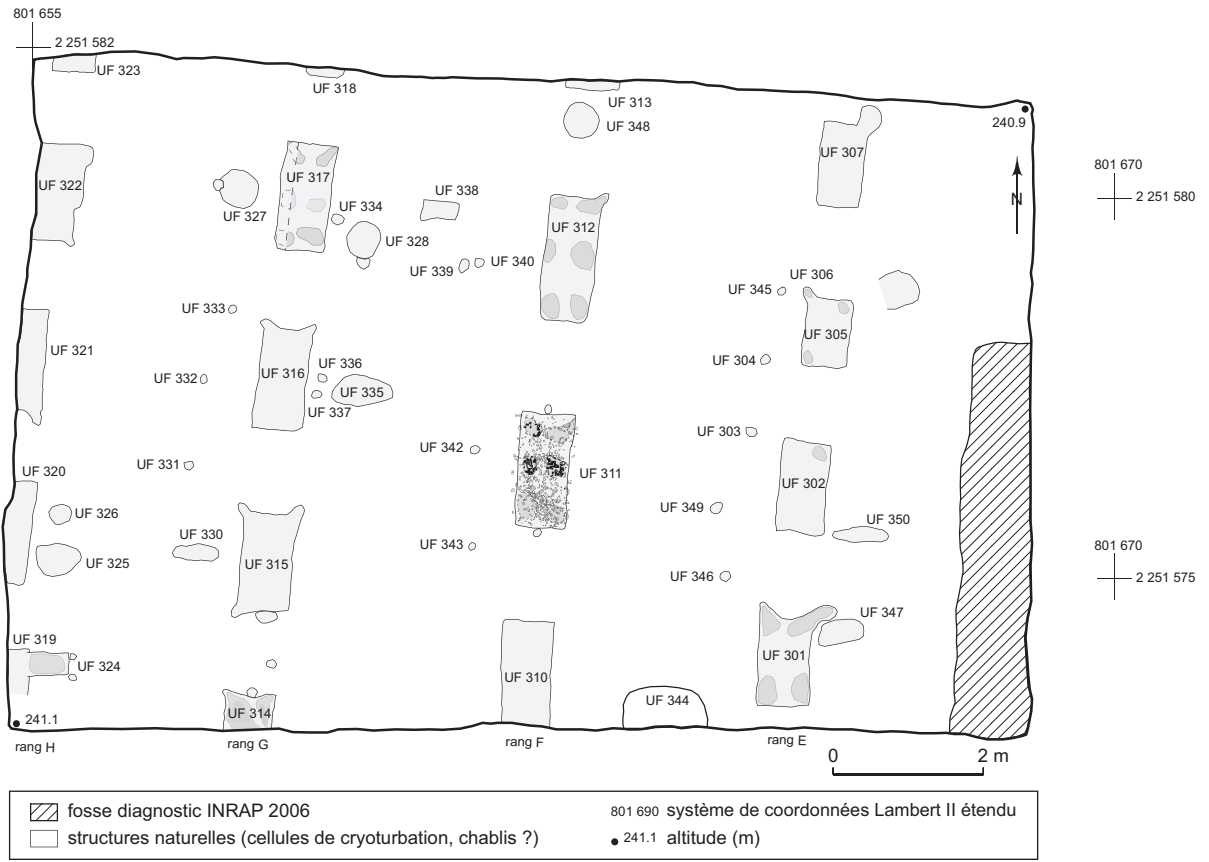


Fig. 59 – a, photo-mosaïque du secteur 3 en fin de fouilles ; b, plan général des structures du secteur 3 ; c, interprétation du plan général des structures du secteur 3 (clichés et montage : H. Laganier, Université de Bourgogne ; DAO : J.-P. Garcia, UMR ARTeHIS, Université de Bourgogne).

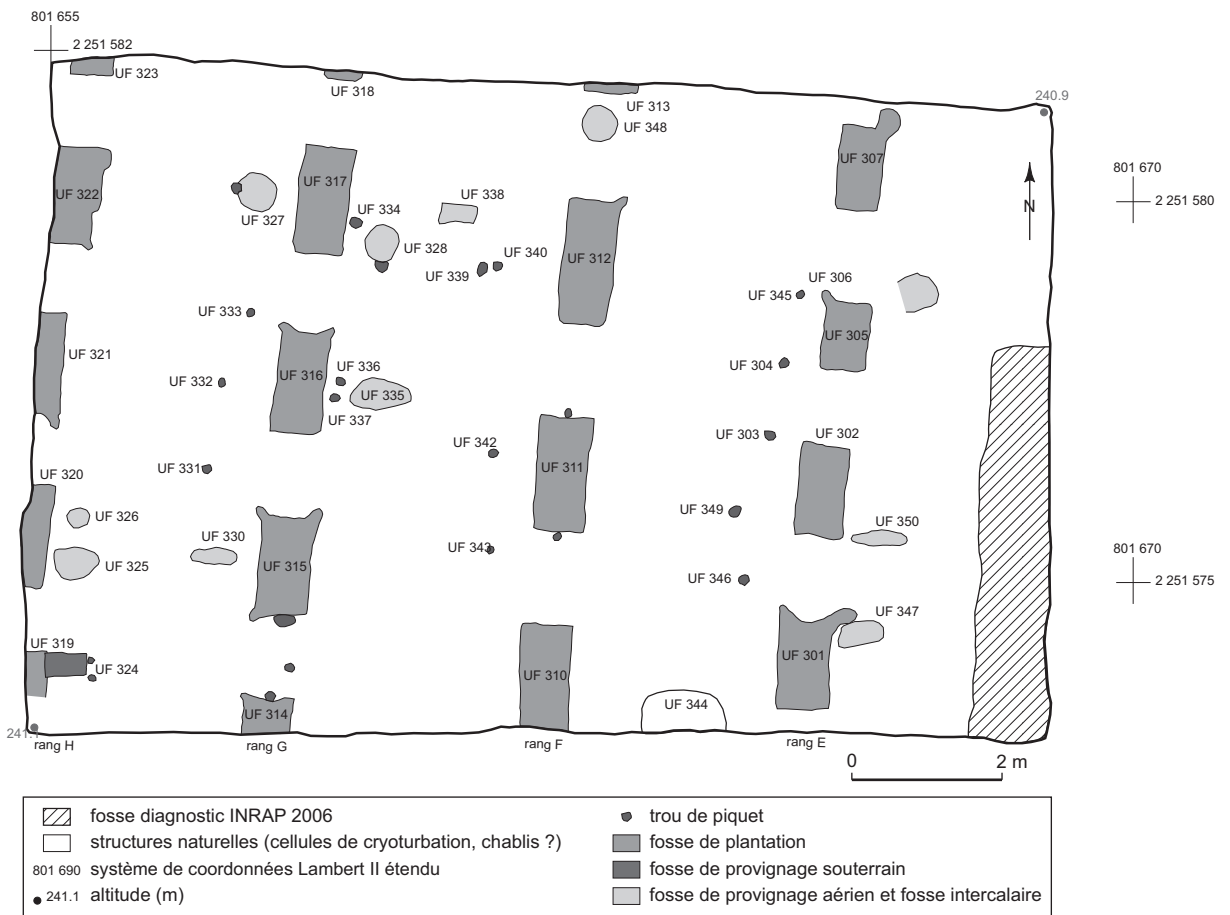
un conduit vertical (section : 5 cm à 10 cm), rempli par le limon brun supérieur. Le remplissage de ces fosses est tout à fait analogue à celui des autres fosses, et est aussi pauvre en mobilier archéologique (rares débris de céramique à pâte orangée). Ces fosses latérales et moins profondes, mises en évidence en coupe et en plan (fig. 59), peuvent être interprétées comme des fosses de provignage souterrain (fosses latérales rectangulaires, fosses reliées par une saignée) et aérien (fosses oblongues en position diagonale éventuellement jouxtées par un piquet-tuteur), bien documentées et illustrées sur le schéma de C. Toupet et P. Lemaître (2003a et b) et de Monteil *et al.* (1999). En coupe transversale aux rangs (fig. 60), les fosses supplémentaires qui apparaissent, moins profondément creusées (40 cm à 50 cm par rapport au sol antique) et en position intermédiaire entre les rangs de plantation, peuvent être rapportées aux fosses de provignage précédemment décrites. La présence des fosses de provignage témoigne de cette technique ancienne de propagation de la vigne de manière végétative. Elle constitue un autre critère important d'identification de cette plantation comme celle d'un vignoble.

LES FOSSES INTERCALAIRES

Ce sont des fosses isolées et disséminées, creusées jusqu'au substrat graveleux, larges de 80 cm au maximum, situées le plus souvent dans la moitié est de l'interrang (fig. 59). Elles ont un contour subcirculaire ou subpentagonal anguleux. Ces fosses sont, en outre, très fréquemment associées à un creusement moins profond, de faible diamètre que l'on interprète comme des trous de piquet situés en général à l'ouest. Le remplissage est homogène et analogue à celui des fosses de plantation. Dans certaines d'entre elles, on peut déceler au centre du remplissage une zone argileuse plus sombre, qui évoque la trace, plus riche en matière organique, d'un végétal disparu et des conduits racinaires. Les pieds de vigne des fosses intercalaires pourraient également avoir été développés par provignage aérien à partir des fosses de plantation. Les fosses intercalaires peuvent être aussi des fosses de plantation, creusées avec un outil de type bêche dont le fer avoisine 18 cm de largeur (type *bipalium* ou type *rutrum*, pour l'Antiquité, cf. Billiard, 1913, p. 259-260) et dotées d'un piquet-tuteur. Leur âge relatif n'est pas connu et l'absence



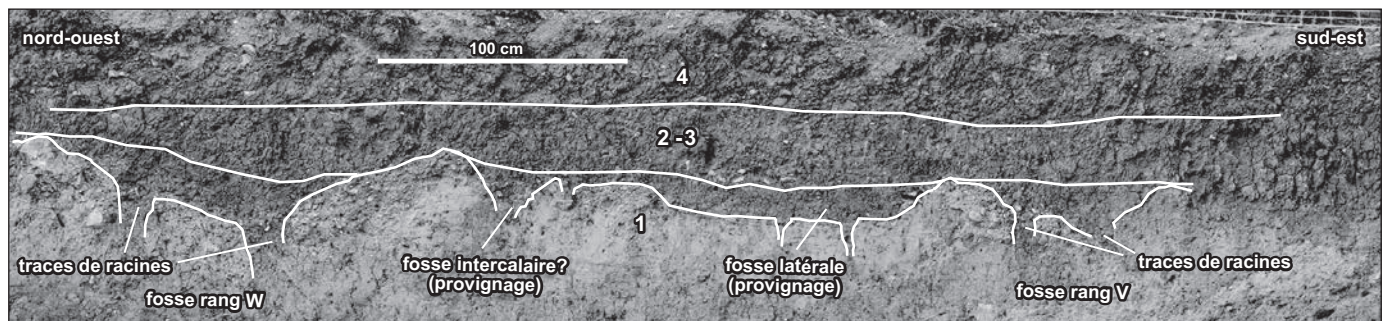
b



c



coupe nord-ouest



interprétation de la coupe nord-ouest

Couches stratigraphiques généralisées au site :

- 4 - limons argileux brun-noir à graviers et galets (mélange des couches inférieures). Mobilier archéologique paléolithique à contemporain. Horizon de labour contemporain.
- 3 - limons argileux brun-rouge à graviers et galets. Mobilier archéologique paléolithique à gallo-romain. Horizon de labour ancien.
- 2 - limons argileux brun-rouge, homogènes, à nodules d'oxydes de fer. Substrat géologique quaternaire.
- 1 - graviers et galets sableux jaunâtres. Graviers de Perrigny (substrat géologique quaternaire).

Fig. 60 – Fosses des rangs de plantation V et W en coupe transversale montrant des traces de racines en fond de fosse. On remarque une possible fosse de provignage aérien. L'ouverture et le remplissage supérieur des fosses sont recoupés et effacés par les labours correspondant à la couche 3 (cliché : J.-P. Garcia, UMR ARTeHIS, Université de Bourgogne).

de recoupement entre les fosses intercalaires et les fosses de plantation plaide pour la mise en place de pieds surnuméraires par bouturage ou par provignage aérien à partir des ceps de vigne des rangs toujours vivants.

LES TROUS DE PIQUET, STRUCTURES DE SOUTIEN ET DE PALISSAGE

Des trous de faible diamètre (maximum : 10 cm), remplis de limon brun, s'impriment très peu dans le substrat graveleux, ce qui rend leur lecture particulièrement délicate (fig. 59). Certains apparaissent alignés parallèlement aux rangs de plantations, à moins de 1 m de distance : par exemple cinq piquets pour le rang E (UF 303, UF 304, UF 345, UF 346, UF 349), trois piquets pour le rang F (UF 340, UF 342, UF 343) ou trois piquets pour le rang G (UF 331, UF 332, UF 333). À l'instar des fosses de planta-

tion, ces structures ont un remplissage presque totalement dépourvu de mobilier archéologique (quelques débris de céramique orangée ou de céramique protohistorique).

Les trous de piquet mis en évidence à proximité des fosses de provignage peuvent être considérés comme des tuteurs pour le pied de vigne au cours de sa croissance (fig. 59). Pour les trous de piquet alignés, la fouille a permis de mettre au jour, systématiquement, mais de manière discontinue, une ligne de piquets disposés dans l'interrang, parallèlement et du côté ouest des rangs de plantation. De même, des piquets ont été décelés dans l'axe du rang (fig. 59), à peine enfoncés dans le substrat, soit au droit du bourrelet central des fosses de plantation, soit entre celles-ci. Nous interprétons ces deux types d'alignement de piquets comme participant à un système de soutien et de palissage dont l'architecture reste hypothétique, plusieurs dispositifs restant possibles. Des considérations

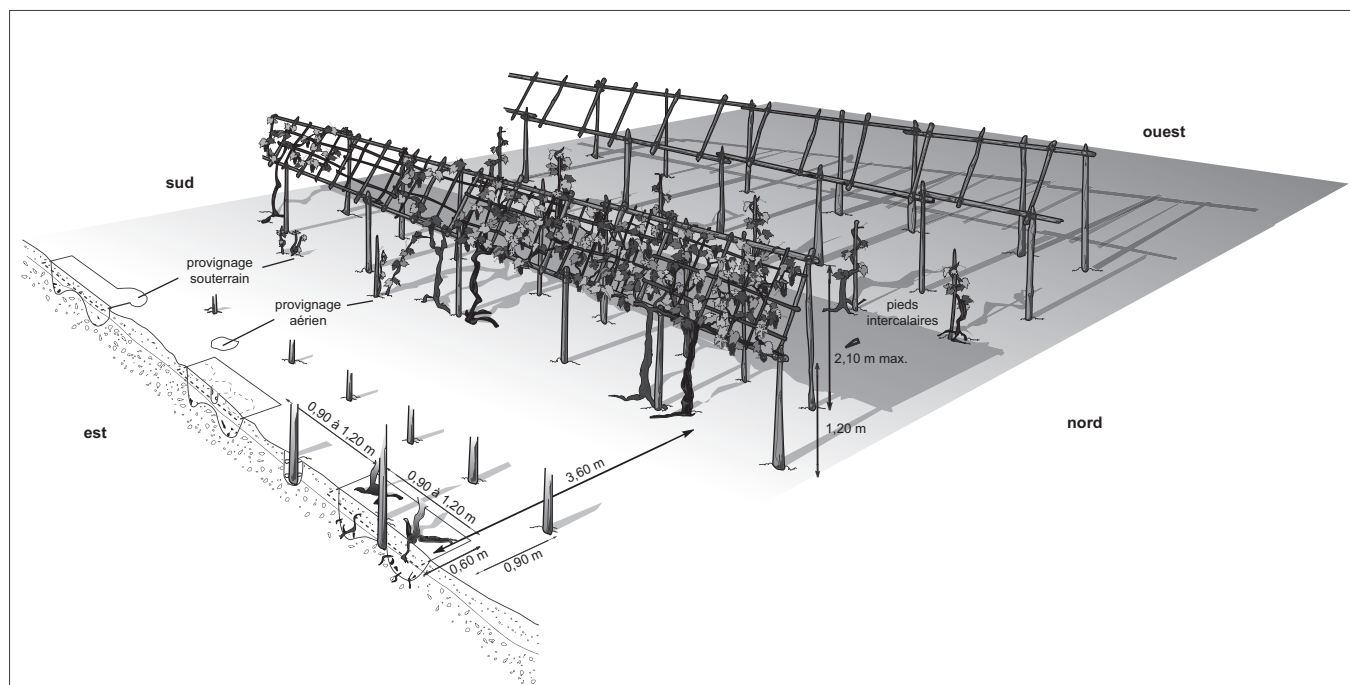


Fig. 61 – Hypothèse de restitution de la vigne gallo-romaine de Gevrey-Chambertin, au lieu-dit Au-dessus de Bergis, avec son système de palissage oblique. Sur cette représentation, choix a été fait de ne représenter ni feuillage ni fruits dans le plan vertical du rang pour des raisons de clarté du dessin du dispositif, mais il est tout à fait possible que ceux-ci aient existé à cette place dans le rang (conception : J.-P. Garcia, UMR ARTeHIS, Université de Bourgogne ; DAO : M. Foucher, UMR ARTeHIS, Université de Bourgogne).

agronomiques et géométriques sur l'orientation des rangs, sur les ombres portées, sur la position des piquets et sur celle des fosses intercalaires etc., nous ont conduit à une restitution provisoire du vignoble dans sa phase mature (fig. 61), qui s'inspire d'un mode de conduite dit « en pergolette », connu encore actuellement dans le nord de l'Italie (Garcia, Chevrier *et al.*, 2010).

L'ÂGE DU VIGNOBLE

La rareté du mobilier a rendu délicate l'attribution directe du vignoble de Gevrey-Chambertin à l'époque romaine. Le mobilier le plus récent contenu dans le remplissage des fosses – qui recoupent les structures laténiennes et celles datant du I^{er} s. apr. J.-C. – est gallo-romain : il s'agit de débris de *tegulae*, de quelques fragments de céramique fine orangée à engobe, d'un tesson probablement du Haut-Empire, d'un fond de gobelet de la fin du I^{er} s.-première moitié du II^e s. apr. J.-C. et d'un clou de chaussure dont le type est connu au I^{er} s. Le vignoble daterait de cette période ou peu après, car la couche de labour qui arase l'ouverture des fosses contient un fond de bol plus récent, des II^e et III^e s., provenant des ateliers d'Autun. De même,

la limite parcellaire orientale (haie) qui recoupe les fosses de plantation et qui ne contient aucun tesson postérieur au III^e s. pourrait être un autre élément d'encadrement chronologique. Aucun mobilier plus récent, médiéval ou moderne, n'a été découvert.

La métrique romaine rencontrée dans la disposition des fosses (longueur : environ 3-4 pieds ; largeur : environ 2 pieds ; espacement : environ 3-4 pieds ; distance entre les fosses égale à 10 pieds ; fig. 56) est un caractère d'analogie important, mais non décisif, pour une attribution du vignoble de Gevrey-Chambertin à l'époque romaine. Selon Columelle : « ceux qui sont dans l'usage de planter leurs vignes dans des fosses commencent par fouiller le terrain à deux pieds de profondeur sur une longueur d'environ 3 pieds [...] en laissant entre la seconde et la première fosse un intervalle de même longueur que la fosse même, sans le labourer, et continuent toujours sur la même ligne [...] ensuite, ils laissent entre cette rangée et celle d'à côté un intervalle [...] de 5 à 7 pieds [...] mais si l'on se sert de bœufs et de charrues, le moindre sera de 7 pieds et il sera suffisamment grand à 10 pieds » (Columelle, *De l'agriculture*, III, 13).

Le mode de plantation en fosses isolées à deux plants par fosse rectangulaire est inédit dans les précis modernes

d'agronomie et n'est pas connu à l'époque médiévale. Cette structure des fosses est cependant préconisée au I^{er} s. apr. J.-C. par Pline l'Ancien (type *alveus*, *Histoire naturelle*, XVII, 6 et 13-15) et Columelle (*De l'agriculture*, III, 15). Concernant les plants, ce dernier recommande de plus de « les arranger en les courbant de façon que les racines des deux marcottes qui sont dans la même fosse ne s'entrelacent pas mutuellement, ce qui sera facile d'empêcher en disposant au fond des fosses, transversalement et par le milieu, quelques pierres, dont chacune n'excède pas le poids de cinq livres ». Ce dispositif peut correspondre aux bourrelets médians observés au fond des fosses. D'autres préconisations agronomiques des auteurs latins ont été retrouvées dans les structures du site de Gevrey-Chambertin (Garcia, Chevrier *et al.*, 2010).

Ainsi, la disposition des fosses en rangs provignés, la présence de deux pieds par fosse, les dimensions de métrique romaine, les relations stratigraphiques et le mobilier recueilli, sont des arguments convergents pour dater le vignoble, mis en évidence à Gevrey-Chambertin, de l'époque gallo-romaine et, plus précisément, son installation de la fin du I^{er} s.-première moitié du II^e s. et sa disparition au cours ou après le III^e s., en tout cas avant le V^e s.

LE CONTEXTE DU VIGNOBLE GALLO-ROMAIN

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PLANTATIONS DE VIGNES ANTIQUES EN GAULE

Les fosses de plantation mises au jour à Gevrey-Chambertin évoquent fortement les préconisations des auteurs latins du I^{er} s. apr. J.-C. Elles partagent aussi des caractères avec les vignobles antiques révélés par les fouilles d'autres sites en Gaule romaine du II^e s. et du I^{er} s. av. J.-C. (synthèse dans Brun, Laubenheimer, 2001 ; Brun, 2005, et autres exemples de sites dans Boissinot, 2001). De nombreux exemples de vignobles antiques des Trois Gaules composent désormais, en effet, un corpus assez important et diversifié pour fournir des comparaisons pertinentes avec la Provence (Brun, 2005), la région de Nîmes (Monteil *et al.*, 1999), celle du Tricastin (Boissinot, 2001 ; Boissinot, Roger, 2003), le Languedoc (Buffat, Pellecier *et al.*, 2001 ; Boissinot, 2001 ; Mauné, 2003 ; Jung, 2007 ; Daveau, Jung, 2007 ; Figueiral *et al.*, 2010), les Charentes (Balmelle *et al.*, 2001 ; Vernou, Berthault, 2005), l'Île-de-France (Toupet, Lemaître, 2003a et b). De récentes découvertes augmentent les points de comparaison pour la région de Lyon (Poux,

voir article *supra*, p. 13-91), de Clermont-Ferrand (Vallat, Cabanis, 2009a et b, et *infra*, p. 237-255), de Bourges (Dumasy, Gandini, voir article *infra*, p. 111-150), d'Orléans (Beaune-la-Rolande, Cribellier, voir article *infra*, p. 151-162) et de Sens (Saint-Valérien, Garcia, Driard, en préparation). Tous ces exemples indiquent une parenté de géométrie, de dimensions et d'implantation géomorphologique qui découle du respect de préceptes agronomiques communs (leur comparaison détaillée figure dans Garcia, Chevrier *et al.*, 2010). Ces analogies renforcent l'interprétation agronomique et chronologique du vignoble bourguignon. On remarquera l'absence quasi générale de description de systèmes de palissage dans la plupart des exemples publiés, en raison le plus souvent de l'arasement de ces structures superficielles par les décapages ou les labours. Aucun exemple de vignoble antique n'est identique à un autre, une certaine diversité s'exprime entre les régions.

LE VIGNOBLE DE GEVREY-CHAMBERTIN ET L'ÉVOLUTION DE LA VITICULTURE DANS LES GAULES

Pour la Bourgogne, le vignoble antique de Gevrey-Chambertin est, à ce jour, le premier argument direct de viticulture antique précoce en Côte-d'Or. Il vient compléter les indices directs et indirects compilés par E. Gauthier et M. Joly (2003) et par C. Vernou (2009). Plus spécifiquement, il est un des éléments supplémentaires qui atteste l'expansion de la production viti-vinicole, sans doute au cours de la seconde moitié du I^{er} s. apr. J.-C., avec les indices polliniques de la Bresse jurassienne (Gauthier, Joly, 2003) datés de 44 BC cal. à 122 AD cal. et les amphores régionales produites dès 60 apr. J.-C. dans les ateliers de Chalon-sur-Saône (Devevey, Mouton-Venault, 2006), de Gueugnon (Laubenheimer, Notet, 1986) ou d'Autun (fig. 62). Le développement du vignoble de Gevrey-Chambertin à la fin du I^{er} s. apr. J.-C. confirme tout à fait un phénomène général en Gaule du Nord (Brun, 2005), une fois surmontés les handicaps techniques et trouvés les cépages adaptés. Strabon note avant 18 apr. J.-C. : « Et plus au nord encore [du mont Cemmène, les Cévennes], la vigne a de la peine à arriver à maturité » (Strabon, *Géographie*, IV, 1, 2) et Pline mentionne dans les années 70 apr. J.-C. qu'« on a découvert, il y a sept ans, à Alba Helvia, dans la Narbonnaise, une vigne qui passe la fleur en un jour, ce qui la protège des accidents ; on la nomme Carunica et la province entière la plante aujourd'hui » (Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XIV, 43). On doit penser bien évidemment aussi

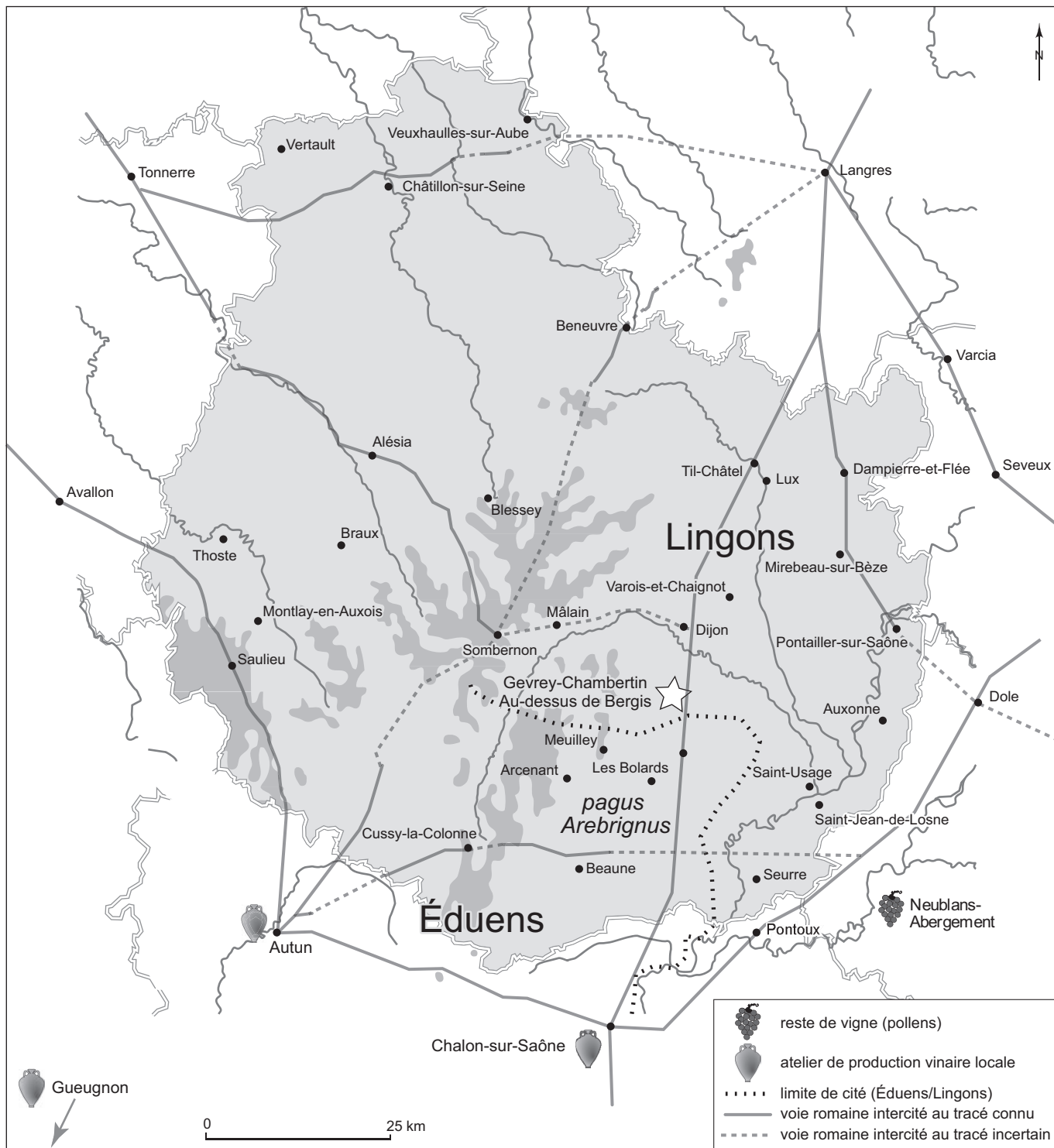


Fig. 62 – Carte des indices de viticulture gallo-romaine du 1^{er} s. apr. J.-C. en Côte-d’Or et aux alentours (extrait de la carte exhaustive des indices viticoles : Garcia, Chevrier et al., 2010 ; fond de carte des voies romaines : Ph. Chassignet, in Provost et al., 2009 ; DAO : B. Baudoin, CNRS).

au développement économique et commercial général en Gaule sous les Flaviens et, plus localement pour la Côte-d'Or, à l'installation durable pendant deux décennies des militaires du camp très important de Mirebeau aux confins des territoires lingon, éduen et séquan (Goguey, Reddé, 1995).

L'abandon du vignoble de Gevrey-Chambertin, à la fin du III^e s. ou au IV^e s., entre aussi dans le tableau général qui voit la réorganisation des campagnes et des domaines viticoles, suite à la crise de la seconde moitié du III^e s. (Brun, 2005).

VIGNOBLE DE PLAINE/VIGNOBLE DE COTEAU

La plantation de Gevrey-Chambertin est un vignoble de plaine relativement humide, analogue, quant à sa situation, à de nombreux autres vignobles antiques fouillés, comme dans le midi de la France, en région parisienne et en Angleterre (Brown *et al.*, 2001). Cette situation contraste avec celle que l'on attribue aujourd'hui à un vignoble de qualité. Appartenant à un terroir de plaine situé à moins de 200 m des vignes actuelles les plus basses dans la hiérarchie des crus de l'appellation Gevrey-Chambertin, ce vignoble antique constitue pourtant un point important pour la compréhension de la construction des terroirs bourguignons, témoignant d'une considération des terroirs viticoles antiques différente des conceptions médiévales et actuelles qui réservent les coteaux aux meilleurs crus. Sa situation en plaine pose la question de l'implantation de la vigne sur les coteaux, que la datation des sols viticoles des versants place, dans l'état actuel des connaissances, à partir de l'époque carolingienne et, en général, à partir du Moyen Âge (Garcia *et al.*, 2008 ; Garcia, 2010a). La plus ancienne mention textuelle émane en effet de Grégoire de Tours décrivant Dijon au VI^e s. : « J'ignore pourquoi ce lieu n'a pas le nom de ville : il a dans son territoire des sources abondantes ; du côté de l'Occident sont des montagnes très fertiles, couvertes de vignes, qui fournissent aux habitants un si noble Falerne... » (Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, III). C'est dans cette période charnière de l'Antiquité tardive, entre le III^e s. et le IV^e s., que se situe ce changement important et qui est peut-être général dans la Gaule devenue chrétienne (Dion, 1959, p. 167 *sqq.*). Dès lors, le célèbre *Panegyrique* à Constantin daté de 312 apr. J.-C. permet non seulement d'attester de la culture de la vigne en Bourgogne ou d'asseoir le modèle géo-historique de R. Dion (1952), mais aussi de déceler les facteurs qui ont concouru à cette grande transformation des terroirs.

Dans une nouvelle analyse ⁴⁴ que nous donnons ci-dessous en regard des observations de terrain, cette description du *pagus Arebrignus* (la Côte de Nuits et la Côte de Beaune) de la cité d'*Augustodunum* peut laisser imaginer, comme J.-P. Brun (2005, p. 123) l'a déjà indiqué, un vignoble installé, lui aussi, dans la plaine, contrairement aux traductions communément admises et traditionnellement reprises par les auteurs ⁴⁵.

Le *Panegyrique* à Constantin dit ⁴⁶ : *Quin etiam ipse ille pagus Arebrignus* inani fertur invidia cuius in uno loco vitium* cultura perspicua est ; nam retro cetera silvis et rupibus invia securarum sunt cubilia bestiarum.*

*Illa autem quae subiecta et usque Ararim** porrecta planities fuit quidem, ut audio, aliquando iucunda, cum per singulorum fines continua cultura fontium** fossis patentibus evehebat : nunc autem interclusis vastitate meatibus, quidquid humilitate sua fuerat uberius in voragines** et stagna** conversum.*

Ipsae denique vineae, quas mirantur ignari, ita vetustate senuerunt ut culturam iam paene non sentiant. Radices enim vitium*, quarum iam nescimus aetatem, milies replicando congestae altitudinem debitam scrobibus* excludunt et ipsam propaginem* non obiectam produunt imbribus eluendam et solibus perurendam.*

Nec possumus ut Aquitanis aliisque provinciis familiare est, novis vitibus locum ubique metari, cum supra saxa perpetua sint, infra humilitas pruinoso. » (Panegyriques latins, VI, 4-8).*

« Bien plus ce fameux *pagus Arebrignus* lui-même est bien vainement jaloué puisqu'on n'y voit de cultures de

44. Avec la collaboration de N. Fick, professeur de lettres classiques à l'université de Bourgogne.

45. Traduction de E. Galletier, *Les Belles Lettres*, 1952 : « Le fameux *pagus Arebrignus* lui-même est bien vainement jaloué et porté aux nues, car on n'y voit plus cultiver la vigne en un seul point : au-delà, tout le reste n'est que forêts et roches inaccessibles, sûrs repaires de bêtes sauvages.

« Quant à la plaine qui s'étend à ses pieds et va jusqu'à la Saône, elle fut en vérité, me dit-on, riante jadis au temps où une culture non interrompue assurait à chaque domaine, par des canaux à ciel ouvert, l'évacuation des eaux courantes des fontaines. Mais aujourd'hui que les dévastations ont obstrué les canaux, les terres basses, qui, par leur situation même, étaient plus fertiles que les autres sont transformées en fondrières et en marécages.

« Enfin ces vignes mêmes, qu'admirent ceux qui ne les connaissent pas, sont si épuisées par la vieillesse qu'elles ne profitent presque plus de la culture.

« En effet, les racines des ceps dont nous ne savons plus l'âge, par leurs replis infinis et par leur masse, empêchent de donner aux fosses la profondeur normale et les provins à découvert se trouvent exposés aux pluies qui les noient et aux rayons de soleil qui les brûlent.

« Et nous ne pouvons pas, selon l'usage de l'Aquitaine et d'autres provinces, assigner n'importe où un terrain à de nouvelles vignes, car sur les hauteurs, ce ne sont que rochers, et dans la plaine, ce ne sont que des bas-fonds exposés aux gelées blanches. »

46. Les mots suivis d'un astérisque désignent les éléments relatifs à la vigne ; ceux suivis de deux astérisques, les éléments relatifs à l'eau.

vignes qu'en une seule situation ; en arrière, en effet, ce ne sont que lieux impraticables de forêts et de grottes, sûres tanières de bêtes sauvages.

« Or, cette fameuse plaine qui est à leurs pieds et qui s'étend précisément jusqu'à la Saône, fut, à ce que j'entends dire, charmante autrefois, quand l'évacuation des eaux était assurée par l'entretien continu des fossés ouverts qui drainaient les limites de chaque domaine. Mais maintenant, en raison des canaux obstrués par les dégradations, même si une terre située dans le bas est fertile, elle est transformée en mares et en marécages.

« Ainsi les vignes mêmes, qui sont admirées par ceux qui ne connaissent pas ce qu'elles étaient, sont à ce point amoindries par la vieillesse qu'elles ont maintenant du mal à profiter des soins qu'on leur prodigue. En effet les racines des ceps, dont nous ne savons presque plus l'âge, empêchent de donner aux fosses une profondeur normale à cause de leurs multiples et énormes replis. En conséquence, les provins se trouvent à découvert, lavés par les pluies, brûlés par le soleil. Et nous ne pouvons pas, comme c'est courant en Aquitaine et dans d'autres provinces, allouer n'importe où un terrain à une nouvelle vigne, car sur la partie supérieure ce n'est qu'une suite de rochers, et dans la partie basse, une terre de maigre qualité exposée aux gelées. » (traduction : J.-P. Garcia et N. Fick).

Dès l'annonce, l'auteur associe le *pagus* et la culture de la vigne ; c'est le cœur du sujet de ce discours.

La vigne et ce qui s'y rattache se trouvent essentiellement mentionnés dans les paragraphes de la fin du passage (cinq mentions pour les **vignes, fosses, provins**). Curieusement, un paragraphe étendu interrompt la description : il parle longuement de « la plaine qui va jusqu'à la Saône », opposée au *pagus* qui semble la dominer, et des soucis occasionnés par l'eau et par les zones humides (quatre mentions ayant trait à l'eau et aux lieux humides : **la Saône, les fontaines-sources, les marécages, les mares**). Pourtant, qui connaîtrait les versants de la côte viticole de Bourgogne, verrait d'évidence que les eaux stagnantes ne sont pas un problème sur un coteau qui est drainé naturellement par ses sols perméables et surtout grâce à la pente (fig. 63). D'ailleurs, là encore, l'observation de terrain située sans équivoque « les fontaines » (*fontis*) – en fait les sources et les eaux courantes –, **au pied** de la côte et **non sur** le coteau. La ligne des sources de pied de la côte détermine une aire drainée par les ruisseaux de plaine vers la Saône, qui exclut le vignoble actuel et place de fait les « domaines » (viticoles), en aval, dans la plaine. Dès lors pourquoi s'épancher autant sur les caractères d'une plaine humide dans

un paragraphe – finalement hors champ et hors sujet – qui interrompt le discours sur le sujet principal qui porte dès le début sur le *pagus Arebrignus* et ses vignes ? Cet exposé reste maladroit en apparence, sauf si l'on considère que cette plaine humide fait partie, ou mieux, **est** le *pagus Arebrignus* lui-même. Dans la traduction même, le paysage est entièrement modifié si l'on rapproche « *illa* » – qui s'applique à la plaine (*subiecta... planities*) – de « *ille pagus Arebrignus* » (emphatique) de la phrase qui précède, pour montrer que la plaine et le *pagus Arebrignus* ne font qu'un, et non une plaine opposée à un *pagus* – d'ailleurs bien étroit – couvert de vignes qui surplombe cette plaine comme actuellement. De même, peut-on imaginer qu'un rhéteur associerait par le même démonstratif emphatique deux éléments du paysage, si opposés par leurs qualités, dans deux phrases à la suite l'une de l'autre ? Dans le même sens, pourquoi déplorer l'incurie et les dévastations des canaux si ceux-ci n'appartiennent pas au *pagus*, ou si la plaine, désormais peu propice à la culture, car trop humide, n'a jamais porté de vignes ? Le lien étroit qui associe l'eau et la vigne dans ce discours est aussi celui qui les associe dans l'espace : aux *villae* peu entretenues de la plaine, ou à certaines tout au moins, sont associés des vignobles qui souffrent tout autant de l'incurie. Cette situation particulière pour la vigne du début du IV^e s. ressort sûrement dans « *in uno loco* » qui signifie **non pas un seul lieu** mais plutôt **une seule situation**, c'est-à-dire une seule position géomorphologique ; l'auteur déplorant les dévastations d'origine naturelle et humaine qui ont chassé la vigne de la plaine insalubre et restreint sa culture à certains endroits du pied de coteau.

Avec le *Panegyrique* à Constantin, le vignoble de Gevrey-Chambertin permet, en tout cas, de poser un jalon pour discuter de l'évolution des terroirs viticoles de Bourgogne : il témoigne de l'installation, à la fin du I^{er} s., de la viticulture sur des positions qui ne sont pas celles du vignoble actuel, puis de sa disparition de la plaine humide à la fin ou après le III^e s., au moment où s'implante et s'étend la viticulture des coteaux, sur une aire proche de sa situation actuelle. Une revue des mentions des vignobles antiques et alto-médiévaux peut illustrer ce changement majeur de situation (fig. 64), tout en restant prudent car cette opposition reflète aussi une opposition des types de sources : surtout archéologiques avant le III^e s., puis essentiellement textuelles à partir de l'Antiquité tardive. Néanmoins, s'il peut se vérifier, il y a sûrement des facteurs concomitants qui ont produit ce changement et ils peuvent jouer à grande échelle.

- Les facteurs climatiques : on connaît la dégradation climatique humide à partir de la fin du III^e s. et surtout au

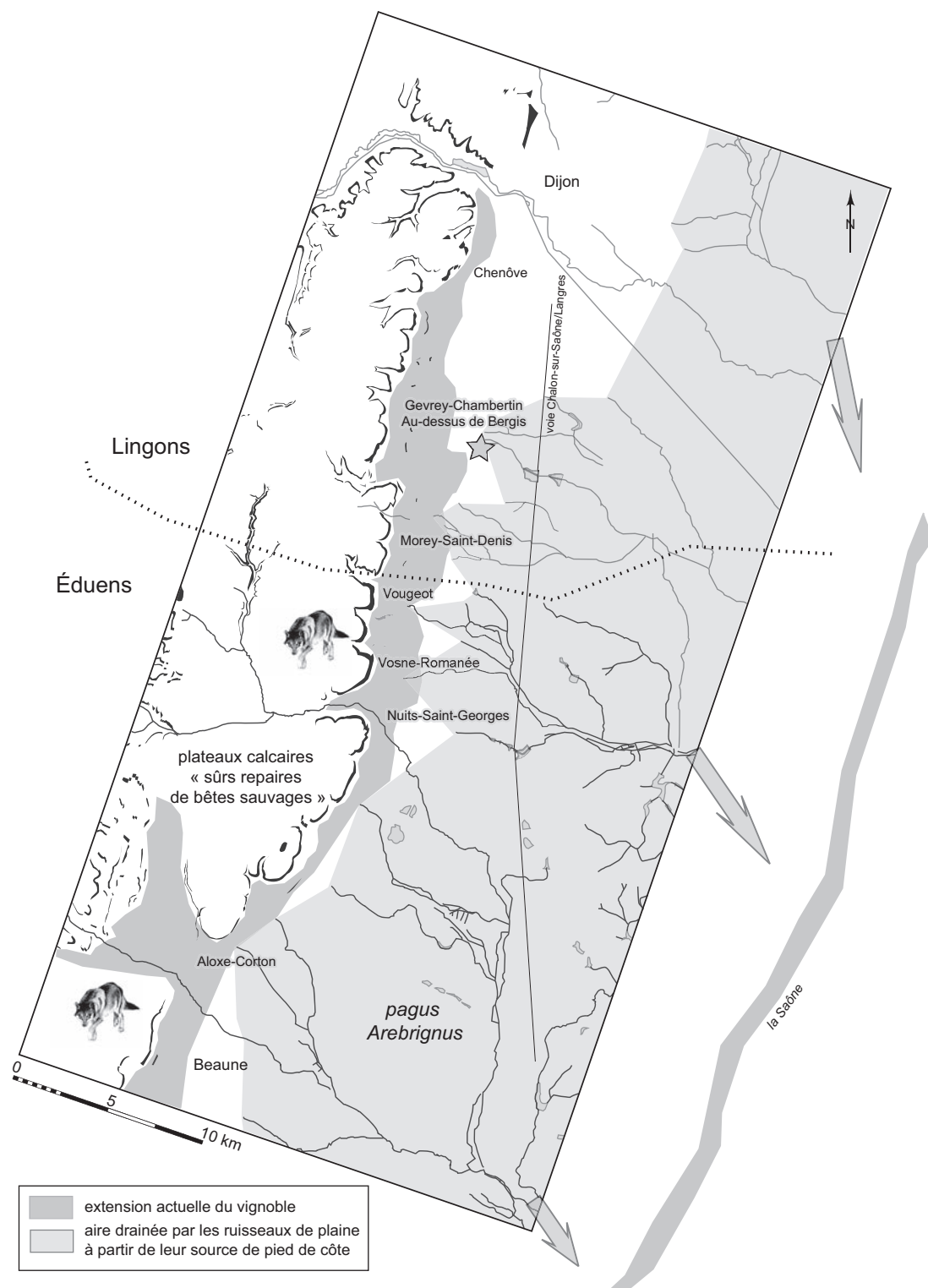


Fig. 63 – Carte de situation du pagus Arebrignus et du site de Gevrey-Chambertin en relation avec les zones géomorphologiques : plateaux calcaires, coteau viticole actuel, plaine de la Saône (fond de carte : M. Foucher, UMR ARTeHIS, Université de Bourgogne ; DAO : J.-P. Garcia, UMR ARTeHIS, Université de Bourgogne).

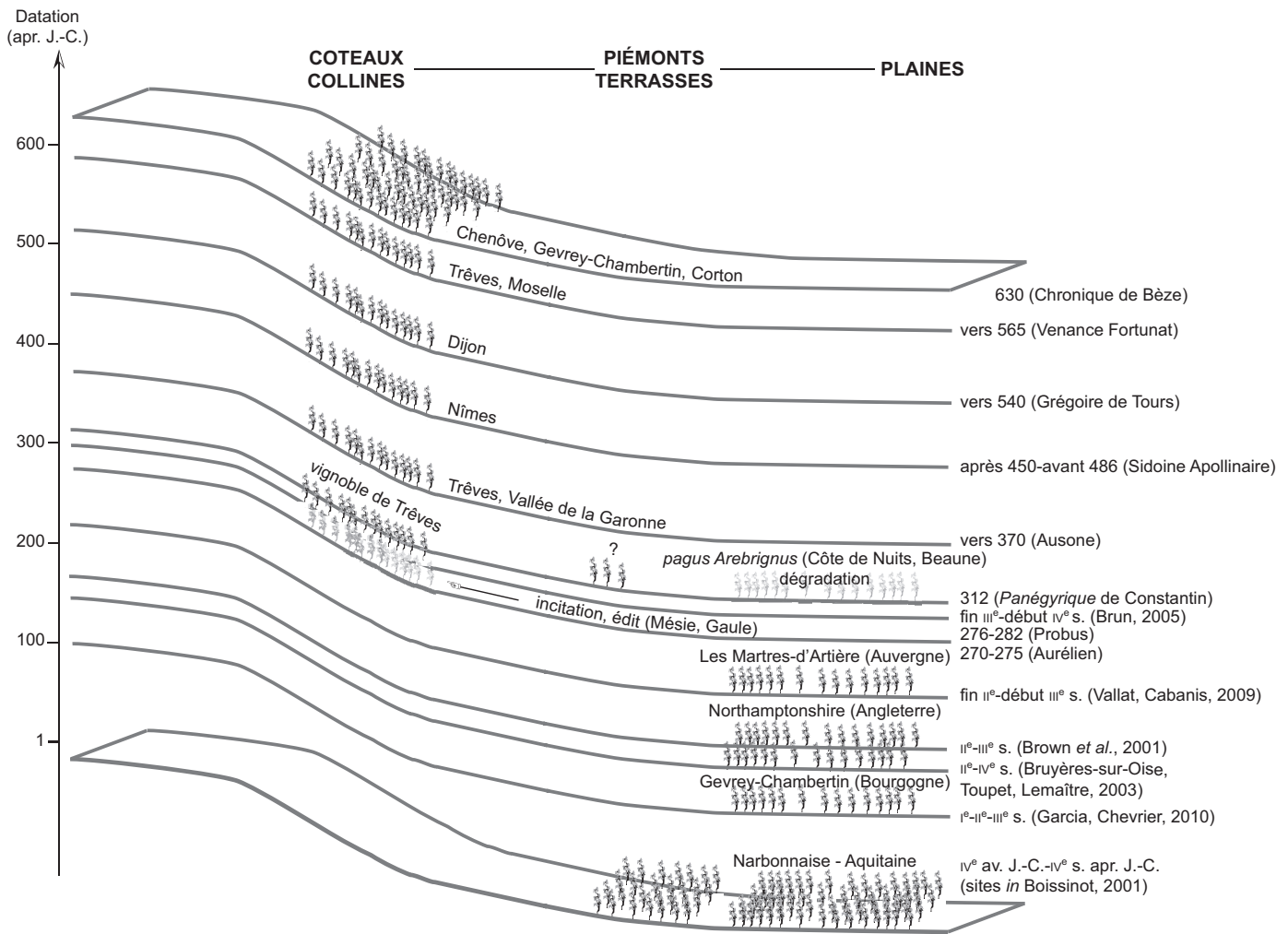


Fig. 64 – Évolution de la situation géomorphologique dominante pour les vignobles pendant l'Antiquité et le haut Moyen Âge (DAO : J.-P. Garcia, UMR ARTeHIS, Université de Bourgogne).

IV^e s., qui conduit au rehaussement des nappes alluviales et à une plus forte inondabilité dans la plupart des bassins-versants de l'Europe occidentale (voir références et discussion dans Ollive *et al.*, 2008, p. 651-652).

- Les facteurs sociaux et économiques : avec la crise du III^e s., la replantation des vignobles, particulièrement sur les coteaux, est un phénomène à vertu sociale et politique et c'est le sens que l'on peut donner, à partir de l'analyse de J.-P. Brun (2005, p. 178-179), à l'édit de Probus entre 276 et 282 apr. J.-C., ou aux mesures d'Aurélien, la plantation de vignes sur les collines stériles donnant droit à exonération fiscale : « Aurélien décida de faire remise de leur dettes fiscales aux possesseurs de ces terres incultes qui le voudraient bien et d'y établir des familles de prisonniers, de

planter des vignes sur les collines et de distribuer au peuple romain tout le vin que l'on y récolterait, sans que le fisc n'en retirât aucun revenu. » (*Histoire Auguste, Aurélien*, 48, 2).

Il est frappant de constater, qu'en même temps, l'évocation des vignes plantées sur les collines est un thème littéraire particulièrement joué par les auteurs de la fin de l'Antiquité, en témoignent les très beaux passages d'Ausone (vers 370 apr. J.-C.) relatifs aux vignobles de Trêves sur la Moselle ou de Bordeaux sur la Garonne : « là où une haute crête domine une haute ligne d'escarpements, là où des rochers, des collines ensoleillées, des sinuosités et des cavités se dressent avec leurs vignobles en un amphithéâtre naturel [...] ainsi les vignes colorent ma Garonne dorée. En effet, les sommets tout en haut de la pente et le bord du

fleuve sont unis par une ligne de vignes vertes. » (Ausone, *Mosella*, 153-162) ou de Venance Fortunat : « Ces masses de pierre dure ne sont pourtant pas dépourvues de fertilité ; il y naît et il en coule du vin. De quelque côté que l'on tourne les yeux, les collines sont couvertes de vignes et une brise légère caresse les feuilles des pampres. Les vignes sont plantées en échelons réguliers et pressés, et les poteaux peints qui en indiquent les divisions montent jusqu'au sommet de la montagne. La culture de ces roches affreuses est admirable. La pâleur de la pierre y fait ressortir la couleur dorée de la vigne ; un raisin doux comme le miel croît sur ces âpres silex ; sa fertilité s'accommode de leur stérilité. Partout où il y a des vignes sur la montagne pelée, elles couvrent la pierre nue de leur ombre et de leur verdure. Pour en cueillir les grappes colorées et pendantes, le vendangeur se suspend lui-même au rocher » (Venance Fortunat, *Carmina*, X, 9, vers 29-42). « [Nizier] a introduit le raisin à la liqueur séduisante sur ces collines stériles, et la vigne, bien cultivée, s'épanouit à l'ancien emplacement des broussailles » (*Carmina*, III, 12, vers 39-40). Ainsi la vigne n'est plus perçue chez les auteurs du IV^e s. et des siècles suivants que comme l'élément esthétique d'un paysage de collines, de pentes abruptes, stériles à l'origine, que le labeur humain a transformé en une beauté féconde. Revenant à la côte bourguignonne, on retrouve le même thème chez Grégoire de Tours, au VI^e s., qui décrit Dijon cité plus haut : « [...] du côté de l'Occident sont des montagnes très fertiles, couvertes de vignes [...] ».

• On peut se demander si l'on ne doit pas ajouter le facteur culturel et politique pour cette montée de la vigne sur les pentes en Bourgogne, à l'imitation du modèle des pentes de Trèves couvertes de vignes (fig. 64), terroirs façonnés par la main de l'homme en terrasses et amphithéâtres de verdure aux portes de la ville-capitale, siège de l'empereur. Et d'ailleurs, le panégyrique à l'adresse de Constantin, devait sûrement faire référence à cette Trèves-modèle (et non à Chalon, comme en tirait argument R. Dion, 1952) juste après la description du *pagus Aerebrignus*, dans le passage concernant les villes qui ont la chance d'avoir, pour exporter leurs productions, des cours d'eau navigables à leurs portes « *navigera flumina ipsas oppidorum portas alluentia* » et la grande voie qui mène en Belgique « *quo retrorsum via ducit in Belgicam* ».

*
* *

La plantation de vignes du site Au-dessus de Bergis à Gevrey-Chambertin constitue le premier vignoble antique mis en évidence à ce jour en Bourgogne. Les fosses de plantation, initialement alignées, se voient adjoindre des plantations intercalaires et sont renouvelées par provignage à l'instar des autres vignobles antiques décrits dans la littérature. Des trous de piquet permettent d'envisager des structures de palissage et le mode de conduite de la vigne. On constate une remarquable convergence dans cette région de Bourgogne, pour la création, voire la généralisation du vignoble à partir du milieu du I^{er} s. apr. J.-C., suivant un phénomène général à l'échelle des Gaules (Brun, Laubenheimer, 2001, p. 207 ; Brun, 2005, p. 124 et p. 147). L'arrêt de l'exploitation de la vigne sur ce site, qui se place au cours du III^e s. ou du IV^e s., est aussi conforme au mouvement de repli de la viticulture antique dans les Gaules à la même époque (Brun, 2005, p. 179-180).

Sur le plan agronomique, le vignoble antique de Gevrey-Chambertin constitue, à notre connaissance, une des premières attestations matérielles, en Gaule, de certaines préconisations agronomiques viticoles de Pline et de Columelle (I^{er} s. apr. J.-C.) avec, par exemple, des plantations en fosses isolées à deux plants par fosse, séparés par un bourrelet médian, ou encore le système de soutien des pieds de vigne. Les considérations agronomiques dénotent une connaissance certaine des exploitants de cette vigne pour des principes de culture déjà éprouvés ailleurs.

À l'opposé du modèle de viticulture de qualité sur les coteaux qui prévaut depuis l'époque médiévale et moderne, ce vignoble de plaine relativement humide constitue néanmoins un jalon important pour la compréhension de la construction des terroirs bourguignons par les communautés humaines sur le temps long. Il témoigne de l'installation, à la fin du I^{er} s., de la viticulture sur des positions qui ne sont pas celles du vignoble actuel, puis de sa disparition de la plaine humide à la fin du III^e s. ou dans les décennies suivantes. Ce siècle constitue en Gaule du Nord la période charnière qui fait passer la viticulture d'une position quasi exclusive en plaine ou sur les piémonts, comme en Narbonnaise initialement, à une plantation des coteaux et des pentes sur les collines et les bords de vallées au relief accusé. Ce changement du lieu de plantation passant de la plaine humide aux coteaux s'est opéré avec les bouleversements climatiques, économiques, sociaux et culturels de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge.